

# Deux Premiers ministres écroués à El Harrach



Page 3

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4805 - Ven. 14 - Sam. 15 juin 2019 - Prix : 10 DA

Bouira

### Un sexagénaire condamné à 20 ans de prison pour avoir tué son voisin

Page 24

Des mesures radicales prises pour limiter la triche

## A la veille du Bac, stress et tension chez les candidats

Page 2

● Conseil du gouvernement /Ministères de l'Habitat, du Tourisme et de l'Environnement  
**Transfert de certaines prérogatives aux wilayas**



Page 4

● Blanchiment d'argent  
**Pas moins de 1 300 déclarations de soupçon enregistrées en 2017-2018**

Page 4

17<sup>e</sup> vendredi de mobilisation populaire

# Les manifestants maintiennent la protesta pacifique

● Béjaïa : Les Béjaouis exigent une solution à la crise



Ph/E. Soraya/L.A.

Des centaines de milliers d'Algériens et Algériennes sont sortis, hier, dans des marches pacifiques à Alger et dans plusieurs wilayas du pays pour exprimer leur satisfaction des dernières incarcérations qui ont eu lieu mercredi et jeudi derniers et réitérer leur attachement au changement, au départ de tous les symboles du système et leur jugement en justice.

Lire page 2

12<sup>e</sup> congrès des SMA

### Abderrahmane Hamzaoui élu nouveau Commandant général

Page 3

Blida

### Ouverture «prochaine» de la première maison de l'artiste

Page 13

17<sup>e</sup> vendredi de mobilisation populaire

# Les manifestants maintiennent la protesta pacifique

■ Des centaines de milliers d'Algériens et Algériennes sont sortis, hier, dans des marches pacifiques à Alger et dans plusieurs wilayas du pays pour exprimer leur satisfaction des dernières incarcérations qui ont eu lieu mercredi et jeudi derniers et réitérer leur attachement au changement, au départ de tous les symboles du système et leur jugement en justice.

Par Thinhinene Khouchi

**A** 10h du matin, les premiers manifestants ont commencé à se rassembler au niveau des lieux symboliques du coup d'envoi des manifestations contre le système depuis le 22 février, à savoir la Grande-Poste, boulevard colonel Amirouche, avenue Pasteur, place Maurice Audin et boulevard Zighout Youcef. Venus des quatre coins de la capitale et des wilayas voisines, les manifestants ont alors scandé les slogans habituels et réitéré leur attachement au changement du système et au départ de ses symboles et l'instauration d'un Etat de droit, l'application des articles 7 et 8 de la Constitution. Les citoyens qui avaient les yeux braqués en fin de semaine passée sur la Cour suprême où les deux premiers ministres Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia et l'ancien ministre du Commerce Amara Benyounes, ainsi que l'homme d'affaires Tahkout ont été transférés vers la prison d'El-Harrach, ont exprimé leur joie et satisfaction. Certains ont ramené avec eux des pots de yaourt : «Ouyahia en prison, yaourt pour tous», nous confia un manifestant venu de Blida. «Ils méritent tous leur incarcération», ajoutèrent les autres manifestants. «Ils nous ont construit des prisons et se sentaient fiers de cet exploit, aujourd'hui ils y courent en attendant leur jugement», indiquera Mahmoud, père de trois enfants qui remercia la justice algérienne pour ce qu'elle fait. En outre, les citoyens ont revendiqué la poursuite de tous les responsables impliqués dans des affaires de

corruption et de dilapidation des deniers publics. «Ya biladi» a été scandé par les manifestants au niveau de la place Maurice Audin. Les marcheurs, hommes, femmes et enfants, arboraient l'emblème national en scandant d'autres slogans, tel celui exigeant la rupture totale avec le système et le jugement de ces derniers (yetnahaw gaâ) ou encore (yrouhou gaâ lel habs). La libération des détenus d'opinion figurait également parmi les principales exigences exprimées ce vendredi. Les slogans habituels de ce mouvement populaire ont été aussi scandés en ce vendredi: «Djeich-chaâb, khawa khawadi: «Armée et peuple sont frères», «Silmya, silmya» (pacifique, pacifique) ou encore «Djazair hora dimocratia» (Algérie libre et démocratique). De leur côté, les forces de l'ordre, en civil ou en tenue, déployées en force dans les différentes rues de la capitale



Photo: Soraya J.A.

ont opéré des arrestations et contrôlés des manifestants venus marcher à Alger-Centre. Parmi eux, témoignent des représentants du «Réseau de lutte contre la répression, pour la libération des détenus d'opinion, et pour les libertés démocratiques», qui nous confient : «on nous a confis-

qué nos banderoles et pancartes qu'on avait préparées pour ce 17<sup>e</sup> vendredi, juste à l'entrée d'Alger-Centre ce matin, c'est vraiment injuste». Ces agissements ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, chaque vendredi, des interpellations et contrôles ont lieu à Alger. Enfin, les citoyens sont sortis

dans plusieurs régions du pays afin d'exprimer leur rejet de l'organisation des élections avec les symboles de l'ancien système, en particulier les trois B (Bensalah-Bedoui-Bouchareb), et réitérer les revendications exprimées depuis le 22 février dernier.

T. K.

Béjaïa

## Les Béjaïois exigent une solution à la crise

**L**a mobilisation ne faiblit pas à Béjaïa, comme partout ailleurs. Les Béjaïois sont sortis en masse ce 17<sup>e</sup> vendredi de suite pour protester contre le régime politique et surtout demander son départ et un changement radical du système par une solution politique. Les manifestants commençaient à arriver individuellement et par petits groupes sur le parvis de la maison de la culture vers 12h. La procession a grossi, comme d'habitude, au fil des minutes qui passaient. Des dizaines de milliers de personnes ont parcouru le boulevard de la Liberté avec autant de détermination que la première manifestation, exigeant le changement du régime et le départ de ses symboles, rejetant l'offre de dialogue de Bensalah et exigeant une pério-

de de transition politique afin de sortir de la crise. La foule, dénonçant le régime en place et ses pratiques et exigeant un changement radical et l'ouverture d'une nouvelle page, a scandé des slogans habituels : «Klitou lebled yessarakine ou vous avez ruiné le pays bande de voleurs», «Mazaleghe dhimazighen», «lyaw iyaw yethmatheth afus agius anmaâiwen, alvaraka a yimazighen ou venez venez frères, main dans la main pour s'entraider», «Ayimoukhar tetcham thamurt, Ulac samah ulac», «Pouvoir criminel, pouvoir assassin», «Djazair hora dimoucratia ou Algérie libre et démocratique», «Libérez l'Algérie», «L'Algérie pour les Algériens l'Afrique aux Africains». «Anedou Anedou alema Yeghli

adhaw». Ce 17<sup>e</sup> vendredi depuis le début du mouvement nous renseigne, encore une fois, sur la détermination de la population à poursuivre le combat pour l'instauration d'une nouvelle République par le changement du régime et l'installation d'un gouvernement de compétences nationales qui puisse donner du crédit à la prochaine élection. «Le peuple veut une transition politique pour construire un Etat démocratique», «Pour une solution politique à la crise», «Non pour un dialogue avec la bande», pouvait-on lire sur des banderoles arborées par des manifestants. Hommes, femmes, jeunes et personnes âgées ont participé à cette marche.

Hocine Cherfa

Des mesures radicales prises pour limiter la triche

## A la veille du Bac, stress et tension chez les candidats

**J**1 avant le début des épreuves du Bac ! Le compte à rebours est lancé. C'est donc la dernière ligne droite avant cet examen tant redouté, la pression est à son paroxysme et l'organisme déjà usé. L'heure n'est plus aux révisions mais à la détente après plusieurs jours d'efforts intellectuels et de concentration sur les cours. Ils seront des milliers de candidats à concourir à l'examen, dont les épreuves débiteront demain. Toutefois, l'angoisse monte chez les candidats mais aussi chez leurs parents. La peur de l'échec, la crainte de décevoir... Autant de sentiments qui se mélangent et qui deviennent un vrai facteur de stress. Le Bac est une épreuve qui a toujours été dramatisée. Les parents, les proches, l'école, les professeurs et la société donnent une grande valeur à ce diplôme, qui marque en quelque

sorte le passage à la vie adulte, ce qui met, de surcroît, une énorme pression aux futurs bacheliers. La panique de la feuille blanche hante tous les esprits, et laisse entrevoir aux plus malins le salut de la tricherie, qui du reste, a pris ces dernières années des proportions alarmantes avec le développement des nouvelles technologies notamment l'utilisation de la 4G. Il faut dire que les efforts consentis par le ministère de l'Education nationale dans le cadre de la lutte contre la triche, n'arrivent toujours pas à éradiquer ce phénomène, une réalité amère à laquelle fait face le département de la tutelle. Afin d'éviter le même scénario des années précédentes, émaillées par des fuites sans précédent des sujets d'examen, des mesures strictes ont été annoncées pour éviter d'avoir à gérer les retombées d'un autre scandale. En

effet, le département de l'Education nationale semble principalement préoccupé par la fraude, et des mesures ont été prises afin d'empêcher que la triche n'entache le déroulement de ce Baccalauréat 2019 et entame, encore une fois, sa crédibilité. A cet effet, le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed a insisté sur l'impératif d'ouvrir les enveloppes des sujets des épreuves du Bac en temps opportun, affirmant que «leur ouverture avant l'heure est une erreur impardonnable». Les enveloppes des sujets des épreuves du Bac doivent être descellées à l'heure exacte du début des épreuves, «leur ouverture avant l'heure est une erreur impardonnable impliquant l'application rigoureuse des lois en vigueur», a mis en garde M. Belabed lors d'une visioconférence avec les responsables des 50 directions de

l'Education, consacrée aux orientations sur la sécurisation de l'examen du Bac, prévue dimanche prochain. Indiquant que le phénomène de fuite des sujets est en «net recul», le ministre de l'Education n'a pas exclu le lancement de poursuites judiciaires à l'encontre de quiconque qui oserait publier les sujets sur internet, tout en faisant savoir que 7 personnes avaient été poursuivies en justice, suite à la publication des questions du dernier examen de fin de cycle primaire. Ces instructions s'inscrivent dans le cadre d'une série de mesures arrêtées par le ministère de tutelle en vue de sécuriser le déroulement des épreuves du Bac, réunir les conditions idoines aux candidats et éviter la répétition du scénario de la fuite des sujets à travers les réseaux sociaux tel que fut le cas ces dernières années. L e cas échéant, le ministre pourrait

recourir au sujet de secours, a-t-il encore souligné. Rappelons que les sujets ont été acheminés par voie terrestre et aérienne ce jeudi vers les 2 339 centres de déroulement à travers les quatre coins du pays. L'ouverture des établissements est prévue à 7h30, tandis que l'entrée des candidats se fera à 08h00, sachant que tout retardataire a la possibilité d'accéder au centre d'examen entre 8h00 et 8h30, avec inscription de son nom sur le registre réservé aux retardataires et au-delà de cette heure (8h30), l'accès au centre est formellement interdit de peur que les sujets ne soient publiés sur internet, a-t-il rappelé. Pour le ministre, les mêmes dispositions sont applicables lors des épreuves de l'après-midi qui débiteront à 15h00 alors que l'ouverture des centres d'examen est prévue à 14h30.

Meriem Benchaouia

Prolongement de l'affaire Haddad

# Deux Premiers ministres écroués à El Harrach

■ L'effet d'euphorie ressenti par la population suite à l'incarcération mercredi dernier d'un symbole fort de l'ancien système, Ahmed Ouyahia, ex-Premier ministre et plusieurs fois ministre et conseiller à la Présidence, n'était pas encore consommé, que jeudi deux autres «bombes» retentissent à la Cour suprême avec l'annonce de la mise en détention provisoire de Abdelmalek Sellal, également ancien Premier ministre ainsi que celle de Amara Benyounes, ex-ministre du Commerce.

Par Lynda Naili

Jeudi matin vers 8 heures 30, Sellal arrive à la Cour suprême à bord de son véhicule personnel, une Volkswagen blanche, où il sera auditionné par le juge d'instruction près la même Cour dans le cadre du prolongement de l'affaire Ali Haddad. Quelques heures après la mise en détention provisoire d'un deuxième haut-commissé d'Etat ayant exercé de hautes fonctions exécutives à être envoyé derrière les barreaux est ordonnée par le juge instructeur. Parmi les chefs d'inculpation retenus contre Abdelmalek Sellal, l'on citera pour l'essentiel : Corruption, dilapidation des deniers publics, contrats non conformes à la réglementation en vigueur, octroi d'indus avantages et d'abus de pouvoir et de fonction, gain et enrichissement illégal. Ainsi, il est vrai que jusque-là l'opinion est désormais «habituee» à l'idée de l'emprisonnement de hautes personnalités et des magnats de l'argent est devenue presque «ordinaire» mais de là à voir les deux ex-Premiers ministres crouler dans les geôles d'El Harrach, cela relevait de l'utopie. Une utopie que pourtant le hirak aura porté dans ses slogans depuis le début et qui semble se concrétiser et par là même concrétiser cet idéal d'une justice et d'une loi au-dessus de tous.

Dans l'après-midi, c'était au tour de Amara Benyounes, ancien ministre des Travaux publics et du Commerce, de comparaître devant le juge d'instruction près la Cour suprême à Alger, pour être entendu dans le cadre d'une enquête sur des affaires de corruption.

Benyounes a été entendu par le juge d'instruction près la Cour suprême dans des affaires concernant la dilapidation des deniers publics, d'abus de fonction et d'octroi d'indus privilèges. Quelques heures plus tard, il sera lui aussi placé en détention provisoire et transféré vers la prison d'El Harach. Tous y resteront en attendant leurs procès.

## Octroi d'indus avantages et dilapidation de deniers publics, principales charges retenues contre Sellal et Benyounes

Suite à quoi, en début de soirée du même jeudi, le procureur général près la cour d'Alger a rendu public, comme il l'avait fait plus tôt pour Ouyahia et Zaalane, l'audition de Sellal et de Benyounes.

A ce titre, le procureur général près la Cour suprême a affirmé que l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia et l'ancien ministre du Commerce, Amara Benyounes, auditionnés par le juge enquêteur près la Cour suprême, étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation liés essentiellement à «l'octroi d'indus avantages au titre de l'octroi de marchés publics et de contrats», a indiqué un communiqué de cette instance. «Dans le cadre d'une enquête ouverte au niveau de la Cour suprême à l'encontre de Ahmed Ouyahia, il a été procédé, ce jeudi 13 juin 2019, à l'audition de Abdelmalek Sellal et de Amara Benyounes par le juge enquêteur», a noté le communiqué. Abdelmalek Sellal et Amara Benyounes sont poursuivis pour «attribution d'indus



avantages dans le cadre de l'octroi de marchés publics et de contrats», «conformément à l'article 26, alinéa 1 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, dilapidation de deniers publics, conformément à l'article 29 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, abus de pouvoir, conformément à l'article 33 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, et abus de fonction, et conflit d'intérêts, conformément à l'article 34 de la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption».

Le juge enquêteur avait ordonné le placement des deux inculpés en détention provisoire, rappelle la même source.

Pour rappel, le parquet général près la cour d'Alger avait transmis, fin mai écoulé, au procureur général près la Cour suprême, le dossier d'enquête

préliminaire instruite par la police judiciaire de la Gendarmerie nationale d'Alger, pour des faits à caractère pénal, à l'encontre des nommés: Zaalane Abdelghani, Tou Amar, Talai Boudjemaa, Benyounes Amara, Djoudi Karim, Bouazgui Abdelkader, Ghoul Amar, Bouchouareb Abdesslam, Zoukh abdelkader, Khanfar

Mohamed Djamel, Sellal Abdelmalek et Ouyahia Ahmed, et ce, en application des dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale. «En raison de leurs fonctions au moment des faits, les susnommés bénéficient de la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de loi suscitée», a précisé le parquet général. L. N.

## Ali Ghediri incarcéré

PAR AILLEURS, autre fait marquant pour ce jeudi 13 juin, c'est l'interpellation puis la mise en détention provisoire du général-major à la retraite Ali Ghediri.

En effet, l'ancien candidat à la présidentielle annulée du 18 avril dernier, Ali Ghediri a été placé en détention provisoire à suite de son audition par le magistrat instructeur du tribunal de Dar Beida, Alger pour «complicité dans la fourniture à des partenaires étrangers d'informations relatives à l'économie nationale et atteinte au moral des troupes de l'armée nationale en période de paix». Une information qui sera confirmée sur la page officielle sur Facebook de Ali Ghediri.

## 12<sup>e</sup> congrès des SMA

### Abderrahmane Hamzaoui élu nouveau Commandant général

Les participants aux travaux de la 12<sup>e</sup> session ordinaire du Congrès national des Scouts musulmans algériens (SMA), tenue jeudi soir à la salle de conférences de la wilaya de Tipasa, ont élu Abderrahmane Hamzaoui en tant que nouveau Commandant des SMA en remplacement de son concurrent, l'ancien commandant Mohamed Boualleg, a-t-on constaté.

Le nouveau commandant des SMA a remporté, lors d'un vote direct et à bulletins secrets, 62 voix contre 50 voix pour son prédécesseur sur un total de 112 voix exprimées représentant les membres du Conseil national des SMA.

M. Hamzaoui a été plébiscité, par la suite, à l'unanimité par les

650 congressistes représentant 48 wilayas conformément aux statuts de l'organisation.

Tenus à Tipasa, les travaux du 12<sup>e</sup> congrès des SMA se sont déroulés avec pour ordre du jour le renouvellement des structures de cette organisation «historique» dans «une ambiance de démocratie et de sérénité».

La journée a vu également le renouvellement des membres du conseil national composé de 113 membres et l'élection d'un nouveau chef pour un mandat de quatre années.

Le nouveau Commandant général qui a évolué dans les différentes structures de l'organisation avant d'occuper des

postes de responsabilité, les derniers en date étant vice-commandant général et mouhafedh du bureau de Batna, s'est engagé à poursuivre les efforts pour le développement des performances de l'organisation et de maintenir son rôle prépondérant en tant qu'organisation populaire chargée de l'éducation des

généralistes montantes.

Pour sa part, le Commandant général sortant, M. Boualleg, a qualifié les travaux du 12<sup>e</sup> congrès, de «fête démocratique», s'engageant à rester fidèle et mobilisé au service des Scouts musulmans algériens.

Younès H.

## Protection sociale et action syndicale

### Le ministre du Travail présente l'expérience algérienne à Genève

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Hassan Tidjani Haddam a passé en revue, mercredi à Genève (Suisse), l'expérience algérienne en matière de système de protection sociale, réitérant l'attachement des pouvoirs publics à renforcer l'action syndicale. Dans une allocution

prononcée lors de la 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail qui se tient à Genève, le ministre a indiqué que l'Algérie disposait aujourd'hui d'un «système de protection sociale bénéficiant à toutes les franges de la société et couvrant tous les risques de sécurité sociale énoncés dans les

conventions internationales y afférentes», soulignant que le budget de l'Etat affecté au titre du système des transferts sociaux garantissait la protection et la préservation de la dignité des catégories démunies de la société.

J. R.

## – Conseil du gouvernement /Ministères de l'Habitat, du Tourisme et de l'Environnement – Transfert de certaines prérogatives aux wilayas

■ Le gouvernement a décidé, mercredi, lors d'un Conseil présidé par le Premier ministre, Noureddine Bedoui, de transférer certaines compétences de directions centrales à des directions locales dans les secteurs de l'Habitat, du Tourisme et de l'Environnement, a indiqué un communiqué du Premier ministre.

Par Tahira F.

Dans ce sens, il a été décidé, en premier lieu, de transférer certaines prérogatives des ministères concernés aux wilayas et wilayas déléguées, notamment les modalités relatives à l'octroi et la délivrance du certificat d'urbanisme, l'octroi de l'agrément pour l'exercice de la profession de promoteur immobilier et d'agent immobilier, et l'approbation des études sur l'environnement de 43 projets.

Cette mesure vise «le rapprochement de l'administration du citoyen, la simplification des procédures administratives et l'instauration de plus de décentralisation au sein des adminis-

trations publiques», a ajouté la même source.

A ce propos, le Premier ministre a mis en valeur l'impact positif d'une telle mesure sur la cadence du développement national dans tous les domaines, invitant les ministres à matérialiser cette décision en quatre projets de décrets exécutifs à présenter au gouvernement dans un délai de 15 jours.

De même qu'il a appelé à la simplification des procédures, à l'accélération de leur numérisation et à l'exploitation des bases de données des administrations publiques dans le cadre de la coopération administrative, outre l'exemption du citoyen et des opérateurs de certains documents administratifs.

T. F./APS



Salah Goudjil, président du Sénat

## Les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée «réelle»



Le président du Conseil de la Nation par intérim, Salah Goudjil, a estimé hier à Paris que les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée «réelle» et doivent être «plus efficaces».

«(...) les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle et doivent être plus efficaces, pour toutes formes d'intégration et d'interaction entre les organismes continentaux et régionaux», a-t-il expliqué dans son allocution au cours de la XX<sup>e</sup> réunion de l'Association des Sénats d'Europe, à laquelle l'Algérie a été invitée à l'instar d'autres pays africains.

Il a indiqué que le continent africain, sous la conduite de l'Union africaine, est engagé aujourd'hui dans une vaste entreprise de réhabilitation globale politique et économique pour «faire de ce dernier un acteur majeur et incontournable dans les relations internationales», ajoutant que depuis la création de l'UA en 2000, l'Afrique est «pleinement» investie dans les tâches essentielles d'édification et de modernisation de l'Etat afin de «renforcer le statut de la notion d'Etat, pérenniser sa stabilité, assurer la sécurité de sa population».

Cependant, il a avoué que cette tâche «n'est pas facile», car

le continent africain «connaît toujours des crises et des conflits et fait toujours l'objet de menaces et défis asymétriques tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent».

«En outre, il subit aussi les défis liés aux mouvements migratoires et aux problèmes environnementaux, y compris le changement climatique, ce qui nécessite une coordination accrue et

des efforts concertés pour y faire face», a-t-il précisé, rappelant dans ce contexte les années du terrorisme qu'a connues l'Algérie.

«Je voudrais rappeler ici, que l'Algérie a souffert des années durant du fléau du terrorisme, quelle a pu vaincre par ses propres moyens, tout en adoptant, une stratégie globale fondée non seulement sur des solutions sécuritaires, mais également sur une approche intégrée, combinant des solutions politiques et économiques et des réformes globales consacrées dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale», a-t-il expliqué.

Pour le président du Conseil de la Nation par intérim, la question du développement constitue «toujours», pour les pays africains, «un véritable dilemme, qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie et permanente, ce qui en fait une de ses priorités essentielles», faisant observer que le dialogue euro-africain

escompté est celui qui «établit comme priorité le développement des ressources humaines et rend disponible les investissements qui garantissent la croissance, la paix et la sécurité du continent». Il a plaidé, dans ce sens, pour une «plus grande et créative synergie», entre les efforts du continent africain et de l'Union européenne, qui accroîtra «considérablement», selon lui, la valeur et la rentabilité de leurs partenariats, en faveur de la paix, du développement et des espoirs communs.

C'est dans ce sens, a-t-il ajouté, que l'Algérie «a toujours tenu à plaider en faveur d'un partenariat fondé sur les principes de l'équilibre et de l'égalité avec les partenaires extérieurs au continent».

«Mon pays a également tenu à renforcer sa contribution au développement d'un continent africain pacifique et sécurisé, pour pouvoir s'attaquer par la suite aux problèmes de développement et autres défis», a-t-il ajouté, soulignant que l'Algérie

considère que la question du développement «doit être envisagée dans le cadre d'une approche globale et inclusive, impliquant fondamentalement le développement économique et social ainsi que la promotion et l'émancipation de l'être humain, qui doit être la base et la finalité de tout processus de développement».

Au sujet du bicaméralisme, Salah Goudjil a rappelé son importance comme «régime politique moderne», surtout en termes d'équilibre et de stabilité de l'ensemble des institutions politiques nationales.

Il a indiqué, dans ce contexte, que l'expérience du bicaméralisme en Algérie «s'est avérée positive et porteuse en ce qu'elle a fondamentalement contribué à assoir la pratique démocratique, notamment à travers le développement de l'activité parlementaire et des synergies entre les deux chambres et les autres institutions nationales».

Lyes G.

Blanchiment d'argent

## Pas moins de 1 300 déclarations de soupçon enregistrées en 2017-2018

La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), relevant du ministère des Finances, a reçu pas moins de 1 300 déclarations de soupçon relatives au blanchiment d'argent entre 2017 et 2018, émanant de différentes instances et établissements financiers, a indiqué, mercredi à Alger, le président de la CTRF, Abdenour Hibouche.

S'exprimant à l'occasion d'un atelier de travail sur «les recommandations et les mécanismes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme», organisé par l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (Onplc), M. Hibouche a précisé que les déclarations de soupçon concernent des soupçons de blanchiment d'argent et d'autres soupçons non

liés au blanchiment d'argent, ajoutant que si le cas de soupçon est confirmé, le dossier est transmis à la justice qui se prononcera sur l'affaire. Le même responsable a affirmé que la CTRF reçoit des déclarations de soupçon émanant d'établissements financiers, à l'instar des banques, et d'établissements non financiers tels que les notaires, les huissiers de justice, les avocats et les commissaires aux comptes, soulignant que ces derniers sont dans l'obligation de signaler à la CTRF tous les cas de soupçon.

Concernant la restitution des deniers détournés à travers le blanchiment d'argent, l'orateur a indiqué que cette mission ne relevait pas des prérogatives de la CTRF, mais de celles de la justice qui traite ce genre de dossier. Pour ce qui est du nombre des

déclarations de soupçon enregistrées chaque année, M. Hibouche a dit qu'au premier semestre de chaque année, pas moins de 500 à 600 déclarations de soupçon relatives au blanchiment d'argent sont enregistrées, ajoutant que le même nombre a été enregistré durant le premier semestre 2019.

Cette journée d'étude sur «la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme» a été organisée par l'Onplc, à travers une approche fondée sur les risques, au profit des professionnels des différentes institutions financières (banques et compagnies d'assurance), des secteurs administratifs, des instances de contrôle ainsi que des différents établissements concernés par cette question.

Hania Y.

Le pétrole recule

# L'AIE revoit ses prévisions de demande à la baisse



■ Les prix du pétrole repartaient en baisse hier en cours d'échanges européens, alors que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a de nouveau revu à la baisse ses prévisions de demande.

Par Mahi O.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 61,06 dollars vendredi matin à Londres, en baisse de 25 cents par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril américain de WTI pour le contrat de juillet cédait 36 cents à 51,92 dollars. Les cours, qui s'étaient éloignés de leurs plus bas en cinq mois jeudi après des attaques de pétro-

liers dans le golfe d'Oman, reculaient de nouveau. L'AIE a réduit de 100.000 barils par jour (b/j) sa prévision de croissance de la demande de brut pour 2019, attendue désormais à 1,2 million b/j. Elle l'avait déjà diminuée de 90 000 barils le mois précédent. Par ailleurs, les réserves américaines ont encore augmenté la semaine dernière. «Des hausses massives des stocks dans un contexte économique instable ne permettent pas de construire un scénario de hausse des prix», a résumé Stephen Innes, analyste de Vanguard Markets. «Les prix du pétrole commencent à réagir à la possibilité d'un ralentissement économique mondial, comme ils l'avaient fait à l'été 2008», ont rappelé les analystes de BNY Mellon. Les tensions au Moyen-Orient pourraient cependant faire grimper les prix, si la circulation au large de l'Iran dans le détroit d'Ormuz, est interrompue. «Le bond des prix de jeudi après l'attaque de deux pétroliers dans le golfe d'Oman montre que les prix ont plus de chance de repartir à la hausse que de plonger encore plus bas», ont estimé les analystes de Capital Economics.

M. O./APS

Changes

## L'euro stable face au dollar

L'euro était stable face au dollar hier, avant des chiffres américains sur les ventes au détail et alors que le billet vert est toujours affaibli par des spéculations de baisse de taux aux Etats-Unis. Le dollar s'échangeait à 1,1280 dollar l'euro, contre 1,1276 dollar jeudi soir. Le dollar était sous pression depuis le début du mois, les investisseurs estimant que des indicateurs témoignant d'un ralentissement de l'économie américaine pourraient justifier une baisse de taux de la part de la Réserve fédérale américaine (Fed). La perspective d'une baisse de taux, qui rendrait le dollar moins rémunérateur et donc moins attractif pour les investisseurs, pèse sur la valeur du billet vert. Le marché pourra affiner sa vision de l'économie outre-Atlantique avec la publication en début d'après-midi des

chiffres de ventes au détail pour mai. «La réunion de la Fed mercredi de la semaine prochaine sera surveillée. Les marchés estiment très probable une baisse de taux pour juillet et chercheront des indices sur un geste à venir», soulignent les analystes chez UBS. «Selon nous, ces risques vont limiter la demande pour le dollar», complètent-ils. Donald Trump a en outre mis la pression sur la Fed lundi, se plaignant qu'elle ne l'écoute pas et regrettant d'être désavantagé par rapport à son homologue chinois. Vers 09h00 GMT, la devise européenne reculait face à la monnaie nippone, à 122,09 yens pour un euro contre 122,22 yens jeudi soir. Le billet vert était également en recul face au yen, à 108,24 yens pour un dollar contre 108,38 la veille. La livre britannique baissait un peu face à la monnaie

unique européenne, à 89,11 pence pour un euro contre 88,98 pence jeudi soir. Elle reculait également face au billet vert, à 1,2661 dollar pour une livre (1,2674 la veille). La devise suisse baissait face à l'euro, à 1,1225 franc suisse pour un euro, et face au billet vert, à 0,9951 franc suisse pour un dollar. L'once d'or montait à 1 353,75 dollars contre 1 342,29 dollars jeudi soir. Il a même atteint à 07h05 GMT un sommet depuis mi-avril 2018, à 1 368,30 dollars. Le statut de valeur refuge du métal précieux séduisait les investisseurs inquiets des tensions géopolitiques après les attaques contre deux pétroliers dans le Golfe d'Oman la veille. La monnaie chinoise a fini à 6,9340 yuans pour un dollar, contre 6,9216 yuans jeudi à 15h30 GMT.

Salem K./Agences

Allemagne

## L'inflation confirmée à 1,4% en mai

Le taux d'inflation en Allemagne est retombé en mai à 1,4% sur un an, s'éloignant de l'objectif «proche de 2%» visé par la BCE, confirmant jeudi les chiffres provisoires mensuels de Destatis. Les tarifs de l'énergie ont continué à soutenir l'inflation, laquelle a toutefois fléchi après le rebond d'avril à +2,1%, causé par les vacances de Pâques tardives. Dans le détail, les prix de l'énergie ont grimpé de 4,2%, contre 4,6% en avril, tandis que ceux des produits alimentaires se sont appréciés de 0,9%, contre 0,8% le mois précédent, a détaillé Destatis. L'institut statistique note que la baisse très nette du prix des voyages organisés (-9,0%) a compté en mai, mois propice à la planification des vacances d'été. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPHC), utilisé comme référence par la Banque centrale européenne (BCE), affiche une hausse de 1,3% sur un an, soit en-dessous du niveau considéré par l'institut monétaire comme signe de bonne santé

de l'économie. Un regain de dynamique économique pourrait pousser les prix vers leur niveau idéal conseillé par la BCE, mais cela dépendra notamment de la tournure du

Brexit et de la guerre commerciale sino-américaine. La Banque centrale européenne a revu jeudi dernier ses pronostics d'inflation pour la zone euro à la baisse, tablant sur 1,3%

d'inflation en 2019, contre respectivement 1,2% lors de ses prévisions de mars, à 1,4% en 2020 au lieu de 1,5% et toujours 1,6% prévus en 2021. Son président Mario Draghi a ainsi admis

implicitement ne plus compter sur son objectif d'une hausse des prix légèrement inférieure à 2% d'ici à 2022, un seuil qui oriente sa politique monétaire.

F. Y.

Suisse

## Le pays revoit en légère hausse sa prévision de croissance pour 2019

Le secrétariat d'Etat à l'Economie (Seco) suisse a revu jeudi en légère hausse sa prévision de croissance pour 2019, à 1,2% (+0,1 point) afin de tenir compte d'une accélération plus marquée que prévu au premier trimestre. Le groupe d'experts de la Confédération, chargé de formuler des estimations de croissance pour le ministère de l'Economie, qui met à jour ses prévisions chaque trimestre, estimait à 1,1% il y a trois mois la croissance du Produit intérieur brut (PIB) pour cette année. Il a en revanche laissé sa prévision pour 2020 inchangée, à 1,7%. «Au premier trimestre 2019, l'économie a affiché une croissance significative dans le monde comme en Suisse. Les perspectives restent toutefois moroses et l'incertitude subsiste», a souligné le Seco dans un communi-

qué. Cette prévision de croissance modérée s'explique notamment par le fléchissement de l'économie mondiale qui freine son commerce extérieur mais aussi face aux incertitudes qui pèsent sur les investissements. «Le commerce mondial affiche une croissance molle», affirme le Seco, ce qui a pour effet de ralentir les exportations suisses, tandis que la baisse du taux d'utilisation des capacités de production, «conjugée au climat de grande incertitude», freine les investissements engagés par les entreprises. Si le conflit commercial international ne s'intensifie pas, l'économie et le commerce mondial devraient connaître une croissance plus soutenue en 2020, ce qui stimulerait les exportations suisses, a argumenté le Seco. «Les risques conjoncturels continuent de dominer

le tableau de la conjoncture mondiale», a-t-il toutefois ajouté, évoquant notamment les premiers effets en Chine du différend commercial avec les Etats-Unis. Si la situation devait continuer à se détériorer, il faudrait s'attendre à un net ralentissement de la conjoncture mondiale, et par conséquence de l'économie suisse, a-t-il expliqué, surtout «si l'Union européenne et l'Allemagne étaient durablement touchées». L'économie suisse, une économie fortement tournée vers l'extérieur, dépend étroitement de l'Union Européenne, son premier partenaire commercial qui représente un peu plus de la moitié de ses exportations. A premier trimestre, le PIB de la Suisse s'est accru de 0,6%, porté notamment par la reprise dans la zone euro.

R. E.

Journée mondiale contre le travail des enfants

# Déni de la réalité des mineurs en Algérie

■ Le travail des enfants en Algérie est «quasiment inexistant» et les «minimes» cas enregistrés concernent «des horaires en dehors des heures de travail», a affirmé mercredi dernier l'inspecteur général du travail, président de la Commission interministérielle de prévention et de lutte contre le travail des enfants, Akli Berkati.

Par Maïssa B.

Lors d'une rencontre organisée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, M. Berkati a indiqué qu'une étude réalisée récemment sur l'âge légal du travail touchant 8 203 organismes employant quelque 95 000 personnes a fait ressortir un taux de 0,003% d'enfants employés en l'absence d'une autorisation de tuteur ou d'un contrat d'apprentissage, outre 3 cas âgés de moins de 16 ans, soutenant que «le travail des enfants en Algérie est quasiment inexistant» et que les «minimes» cas enregistrés concernent «des horaires en dehors des heures de travail». Soulignant que les interventions des services de

l'inspection du travail «ont donné lieu à l'établissement de 19 PV d'infraction transmis aux juridictions concernées», il a précisé que les infractions ont trait, notamment au non respect de l'âge légal du travail, au défaut d'autorisation du tuteur et à la non-affiliation à la sécurité sociale. Selon l'inspecteur général du travail, le recours aux mineurs au titre de l'apprentissage concerne principalement «les secteurs de la construction et des travaux publics, la mécanique et la cuisine», ajoutant que les enquêtes et les visites d'inspection montrent que «la plupart des infractions sont commises par méconnaissance des dispositions légales et réglementaires». Les situations «sont régularisées après l'intervention des services de l'inspection et l'accompagnement des employeurs concer-



nés», a-t-il fait savoir. Par ailleurs, M. Berkati a rappelé que l'Algérie avait mis en place une stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants axée sur la protection de l'enfant et la création d'un environnement propice à sa protection à travers la couverture sociale, notamment en matière d'éducation et de santé et de préservation de son intégrité physique et morale. A ce propos, il a mis en avant la création, en 2003, de la Commission nationale de prévention et de lutte

contre le travail des enfants regroupant plusieurs départements ministériels, dont le Travail, la Formation, la Santé, la Solidarité et l'Education pour la coordination des efforts et la promotion des activités de l'enfance avec la participation des intervenants sociaux et du mouvement associatif. De son côté, le Secrétaire général du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Khiat a déclaré que l'Algérie est bien classée parmi les Etats les plus

attentifs à la protection des enfants, et ce grâce à ses efforts «constants» en matière de protection et de promotion de l'enfance à travers des lois et des politiques intégrées et l'affectation d'une part considérable de ressources disponibles aux programmes et secteurs se rapportant à l'enfance. Rappelant que l'âge légal du travail est fixé à 16 ans, il a précisé que cet âge minimum est supérieur à la norme internationale fixant cet âge entre 15 et 16 ans. M. B.

Protection sociale et action syndicale

## Haddam présente l'expérience algérienne à Genève

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Hassan Tidjani Haddam a passé en revue, mercredi dernier à Genève (Suisse), l'expérience algérienne en matière de système de protection sociale, réitérant l'attachement des pouvoirs publics à renforcer l'action syndicale. Dans une allocution prononcée lors de la 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail qui se tient à Genève, le ministre a indiqué que l'Algérie disposait aujourd'hui d'un système de protection sociale bénéficiant à toutes les franges de la société et couvrant tous les risques de sécurité sociale énoncées dans les conventions internationales y afférentes, soulignant que le budget de l'Etat affecté au titre du système des transferts sociaux garantissait la protection et la préservation de la dignité des catégories démunies de la société. S'agissant de la concrétisation du dialogue social, Haddam a affirmé que les autorités avaient consacré ce principe à travers un «mécanisme tripartite», étant un outil privilégié pour traiter et solutionner l'ensemble des questions se rapportant au développement socioéconomique du pays. «L'Algérie est soucieuse, plus que jamais, de renforcer davantage l'action syndicale, d'autant que celle-ci vit une nouvelle dynamique politique à la faveur de l'enregistrement récent de 17 nouvelles organisations syndicales», a ajouté le ministre. Par ailleurs, le ministre a rappelé l'adoption par l'Algérie «des

recommandations et orientations figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail», précisant que le rapport de cette Commission «évoque une question d'importance capitale liée à l'avenir de l'emploi, outre le renforcement de l'espace démocratique au service du dialogue social, en sus de la nécessité de concilier les exigences économiques et les aspirations exprimées par la main-d'œuvre à une meilleure situation face à la mondialisation et aux grandes mutations».

Le ministre a qualifié ce rap-

port de «document de référence servant à concevoir et à soumettre des propositions relatives au développement de l'emploi dans un monde tourné vers le numérique, d'autant que les trois domaines d'activité proposés dans le rapport reflètent clairement les tendances vers le développement humain». Il a mis l'accent, dans ce cadre, sur l'impératif, pour la communauté internationale, de redoubler d'efforts à l'avenir pour garantir aux travailleurs leur droit à un travail décent et à bénéficier du développement économique,

outre la nécessité de respecter leurs droits et de les protéger de tous les risques, tout au long de leur vie et de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. M. Haddam a réitéré, en cette occasion, le plein appui de l'Algérie au peuple palestinien dans son combat pour la liberté, la justice et le respect des droits de l'Homme, notamment des travailleurs palestiniens dans les territoires occupés. Le ministre a eu, en marge de cette session, des entretiens bilatéraux avec la ministre syrienne des Affaires sociales et

du travail, le ministre tunisien des Affaires sociales et le ministre égyptien de la Main-d'œuvre, au cours desquels il a abordé les relations bilatérales dans les domaines du travail et de la protection sociale et les voies et moyens à même de les consolider. Il a été également procédé au cours de ces entretiens à un échange de vues et à une coordination des positions autour des questions d'intérêt commun au niveau des institutions régionales et internationales de l'Emploi.

Lilia A.

Colloque national de sensibilisation à Chlef

## «Drogues numériques et leur impact sur la société algérienne»

Des intervenants ayant pris part à un colloque national sur le thème «Drogues numériques et leur impact sur la société algérienne» organisé mercredi dernier à Chlef, ont réalisé un diagnostic de ce phénomène mondial, né des développements technologique et numériques, tout en proposant des solutions pour réduire son impact. Les participants à ce colloque de deux jours, organisé à l'initiative conjointe du Bureau local de l'organisation nationale des jeunes pour l'Algérie et du Laboratoire du crime et déviance, entre culture et représentations sociale de l'université de Blida 2, ont notamment souligné les risques considérables liés aux «drogues numériques» qui sont, ont-ils considéré, «semblables aux drogues classiques». «Les drogues numériques, ou la +1-dose+, sont des fréquences sonores spécifiques qu'une personne écoute à l'aide d'un casque, un bandeau sur les yeux et un fichier audio (mp3), capables de synchroniser les

hémisphères droit et gauche du cerveau», a fait savoir, à ce propos, la présidente de ce colloque Hannan Zaïrou. «Le fait d'entendre deux sons de fréquence légèrement différente dans chaque oreille produirait un effet sur les ondes du cerveau et déclencherait ainsi une sorte d'hypnose sonore, pouvant conduire à des dommages sur le cerveau», a-t-elle expliqué. Plus de 160 analystes et spécialistes du domaine prennent part à cette rencontre dans l'objectif, a-t-elle expliqué, d'analyser ce phénomène et de sensibiliser la société sur les dangers de cette «e.drogue» illégale. Il s'agit-là d'un «enfant illégitime de la technologie» dont l'intégration, a-t-elle souligné, a été facilitée par la «curiosité de la jeunesse». Quant à Fatima Belasla, de l'Ecole normale supérieure de Bouzaréah, elle a loué l'organisation de ce type de rencontres d'information, avant d'appeler les parents et familles à s'impliquer davantage pour surveiller leurs enfants lors

de l'usage des technologies numériques. Sa consœur de l'université de Mascara, la chercheuse Houria Bennani, a, pour sa part, mis l'accent sur les dommages occasionnés par les drogues numériques sur le cerveau. A cela s'ajoute, a-t-elle dit, un autre impact social représenté par la tendance à l'isolement de la personne droguée et son éloignement de son environnement social. Selon les études réalisées en la matière, la e-drogue, a été découverte en Allemagne en 1839. Sa particularité réside dans le fait qu'elle utilise les battements binauraux. Le fait d'entendre deux sons de fréquence légèrement différente dans chaque oreille produirait un effet sur les ondes du cerveau et déclencherait ainsi une sorte d'hypnose sonore. Cette technique a été utilisée pour la première fois en 1970 pour le traitement de certains malades psychiques atteints de dépression.

Ali K.

Blida

# Distribution de plus de 1 000 logements sociaux début juillet prochain

■ Plus d'un millier de logements sociaux sont prévus à la distribution début juillet prochain, à travers nombre de communes de Blida, a-t-on appris auprès du wali, Youcef Chorfa.

Par Anissa H.

« **C**e lot de logements est programmé à la distribution les 4 et 5 du mois de juillet prochain », a indiqué M. Chorfa dans une déclaration en marge du conseil de wilaya tenu mercredi soir, assurant que les listes des bénéficiaires sont prêtes et sont au stade des dernières vérifications. Avec la distribution de ces logements sociaux prévus notamment au niveau des communes de Hammam Melouane, Ouled Slama, Chréa, Bouârfa et Ouled Aich, le nombre d'unités de cette formule attribuées à travers la wilaya de Blida, durant ces derniers mois, sera porté à plus de 4 000, a-t-il, en outre, ajouté. Concernant les programmes de logements ADDL affectés à la wilaya, le chef de l'exécutif a signalé la sélection des assiettes de leur implantation au niveau des communes de Bouârfa, Beni Tamou, Bouinane, et Sidi Sarhane. « Il n'y aura pas de problème de foncier pour ces logements », a-t-il indiqué, ajoutant que les unités AADL en réalisation sur les hauteurs de Sidi Sarhane de la commune de Bouinane, seront destinées dans leur totalité aux souscripteurs AADL de la wilaya d'Alger, et ce suite aux « demandes de transfert vers d'autres sites, exprimées par les habitants de Blida ». Le wali a signalé le transfert de la totalité des souscripteurs Addl de Blida vers les sites de Beni Tamou, Bouârfa, Bouinane, et Safsaf (commune de Meftah). Dans le même sillage, il a fait part de l'affectation dernièrement au profit de la wilaya, d'un lot supplé-

taire de 1 600 unités de logements ruraux destinées aux communes des zones rurales et montagneuses de Blida, dont Djebabra et Chréa, outre un autre lot supplémentaire de 750 logements promotionnels aidés (LPA) au profit des communes de Bouguera, Larbaâ, Boufarik, El Affroune et Beni Tamou. Au volet du programme d'éradication de l'habitat précaire, M. Chorfa a souligné la réalisation en cours de 380 unités destinées au relogement des familles concernées par ce programme à travers la wilaya. Selon le wali, les services de la wilaya ont « entamé depuis un mois une opération de recensement des vieilles constructions à travers la wilaya, ayant abouti, à ce jour, à l'enregistrement de 52 vieilles bâtisses, dans l'attente des résultats finaux de l'opération, qui se poursuit toujours », a-t-il indiqué. Les logements de ce programme d'éradication de l'habitat précaire sont destinés aux familles dont les habitations



seront classées « rouge » (menaçant ruine) par le Centre technique de contrôle (CTC), et ce

dans un objectif d'« éviter l'enregistrement de victimes, comme ce fut le cas il y a un mois à la

cité Mekhbat du centre-ville », a souligné le wali de Blida.

A. H. /APS

Domaine forestier à Médéa

## Avis de manifestation d'intérêt pour l'exploitation de forêts récréatives

**T**rois sites forestiers, situés dans des communes de la wilaya de Médéa, viennent d'être proposés à l'investissement privé, en vue de la réalisation de forêts récréatives, a-t-on appris jeudi d'un responsable de la conservation locale des forêts. Un avis d'appel à manifestation d'intérêt a été lancé récemment, dans ce sens, en direction des investisseurs, portant exploitation de domaine forestier national pour la création de forêts récréatives, destinées aux loisirs et à la détente, a indiqué Ahmed Salem, chef de service à la conservation locale des forêts. S'inscrivant dans le cadre de la rentabilisation et l'optimisation du potentiel forestier local, l'avis d'appel à manifestation d'intérêt

concerne, selon ce responsable, les sites forestiers de Boghar (67 km au sud-ouest de Médéa), qui s'étend sur une superficie de plus de 16 hectares, le site de « Khaloua », dans la commune de Bouchraïh, représentant une parcelle de 26,5 hectares et enfin celui de « Khadin », relevant de la commune de Guelb-el-Kebir (81 km à l'est du chef-lieu de wilaya), totalisant une superficie de 54 hectares, a-t-il noté. Un cahier des charges, spécifiant les caractéristiques du projet et les conditions à respecter lors de son exécution, a été élaboré par les services de la conservation, dans un souci de stricte respect des équilibres écologiques et la préservation du patrimoine sylvoicole local, a fait observer

Ahmed Salem, citant, entre autres conditions exigées, l'utilisation de matériaux écologiques et dégradables, la protection des espèces végétales situées à l'intérieur du périmètre à exploiter, l'ouverture de pistes pédestres, facilitant l'accès à la forêt récréative, ainsi que l'entretien régulier du site. Les investisseurs intéressés doivent, selon ce responsable, présenter lors de la phase de soumission, un plan d'aménagement comportant un descriptif détaillé du projet et une esquisse des activités de loisirs et de détente devant être réalisées sur le site, de façon à éviter tout risque d'atteinte au milieu naturel ou le détournement du projet de sa vocation initiale, a-t-il conclu.

Nabila T.

Mila

## Les souscripteurs au programme 242 logements Cnep Immo réclament la livraison

**D**es dizaines de souscripteurs au programme de réalisation d'un quota de 242 logements de la formule « Cnep Immo », implantés dans la commune de Ferdjoua (ouest de Mila), se sont rassemblés devant le siège de la wilaya pour revendiquer le règlement de

situation de leurs dossiers et la livraison de leurs logements, a-t-on constaté. « Pas moins de 242 demandeurs de logements de la wilaya de Mila se sont inscrits à cette formule depuis l'année 2006 auprès de l'agence de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Cnep) de

Constantine, or, le retard accusé dans le parachèvement des travaux de réalisation a entravé le déroulement des démarches administratives, notamment le paiement de la première tranche et l'octroi des affectations », a indiqué les représentants des protestataires, Adel Bensid

Amar. Il a ajouté que « ces logements ont été achevés en construction en 2012 et les travaux d'aménagement extérieur et de raccordement aux voiries et réseaux divers (VRD) n'ont pas été lancés et ont impacté le paiement des tranches ». Les propriétaires de ce quota de logements

ont soulevé « vainement » et à maintes reprises cette préoccupation aux instances concernées ainsi qu'aux autorités locales de la wilaya, a-t-il rappelé, assurant que la souscription à cette formule a privé les bénéficiaires de ce programme de s'inscrire dans d'autres formules de logements. « Nous avons tenu plusieurs mouvements de protestation auparavant pour revendiquer le règlement de notre situation », a souligné le représentant de ces citoyens contestataires. Selon les services de la wilaya de Mila, une correspondance a été adressée au ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville en vue d'inscrire une opération d'aménagement extérieur de ces logements dont les affectations seront attribuées aux souscripteurs bénéficiaires « dès le lancement de cette opération ».

R. R.

A. O.

El-Oued

## Raccordement prochain de 11 757 foyers au réseau de gaz naturel

**A**u moins 11 757 foyers seront raccordés prochainement au réseau de gaz naturel à travers trois communes de la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris jeudi des services de la wilaya. L'opération s'inscrit dans le cadre de projets dégelés dernièrement au vu de leur importance pour l'amélioration du cadre de vie du citoyen dans ces communes (Hassani-Abdelkrim, Trifaoui et Debila), a indiqué le wali, Abdelkader Bensaid, lors du lancement des travaux de ce projet. Répartis selon la densité de population de ces collectivités,

Debila s'est vu accorder 5.089 branchements, Hassani-Abdelkrim (4.453) et Trifaoui (2.215), selon les services de la wilaya qui font état aussi d'un réseau de transport de 24 km et d'un autre de distribution de 433,5 km réparti entre les communes de Hassani-Abdelkrim (197 km), Debila (184 km) et Trifaoui (52,5 km). Les travaux de réalisation ont été confiés à 25 entreprises spécialisées, sélectionnées par voie d'adjudication et d'étude des offres techniques et financières, afin d'accélérer la cadence de réalisation et livrer le projet dans

les délais fixés à moins d'une année, précise la source. Une enveloppe conséquente a été mobilisée pour la concrétisation de cette opération d'envergure, scindée en deux tranches pour lesquelles ont été allouées 1,3 milliard DA et 861 millions DA. Vingt et une des 30 communes de la wilaya d'El-Oued ont été déjà raccordées au réseau public de gaz naturel, trois le sont en voie et l'opération devra être généralisée pour toucher les six communes restantes, ont fait savoir les services de la wilaya.

Forum de la mémoire

# Violation continue des droits de l'enfant sahraoui par l'occupant marocain

■ *L'enfant sahraoui vit dans des conditions qualifiées d'«inhumaines» sous le joug de l'occupation marocaine, marquées par «de graves violations des droits de l'enfant, des intimidations, des arrestations arbitraires et des disparitions forcées», des pratiques ayant été dénoncées, mercredi, par les participants au «Forum de la mémoire», organisé à Alger par le quotidien «El Moudjahid», à l'occasion de la célébration de la Journée de l'enfant africain.*

Par Farid M.

Lors de cette rencontre organisée par l'Association Machâal Echahid, les participants ont évoqué «les souffrances de l'enfant sahraoui», à travers les faits et témoignages recueillis au Sahara occidental occupé, dernière colonie en Afrique, dénonçant, ainsi, «la violation continue par l'Etat marocain des droits de cette frange de la société sahraouie», en dépit de la clarté de l'acte constitutif de l'Union africaine (UA), de la qualité de membre à part entière de l'Etat sahraoui au sein de l'UA et des dispositions du droit international pertinentes. Les intervenants ont cité, en outre, «les différentes formes de torture psychologique, physique et verbale, les détentions arbitraires, les disparitions forcées et les arrestations systématiques que subissent les enfants sahraouis», des pratiques allant à l'encontre des chartes internationales qui appellent à la protection de l'enfance et de ses droits. S'exprimant lors de ce forum

organisé en présence d'enfants et de femmes sahraouis, ainsi que d'enfants algériens et représentants de la société civile, venus en solidarité avec leurs frères sahraouis, l'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à Alger, Abdelkader Taleb Omar, a indiqué que la célébration de la Journée de l'enfant africain intervient au moment où «l'enfant sahraoui continue de souffrir sous l'occupation marocaine, comme ce fut le cas pour les enfants africains ayant souffert du joug colonial et de la discrimination raciale. L'enfant sahraoui continue de souffrir aux côtés de sa famille et de son peuple des séparations, de l'exode forcé et de la vie de réfugié». Après avoir félicité l'Afrique pour l'institution et la célébration de cette journée, M. Taleb Omar a affirmé que cet anniversaire annuel constituait «un engagement pour défendre les droits de l'enfant et lui réunir les conditions d'une vie décente», exposant les efforts de la RASD qui «n'a jamais lésiné sur ses efforts en vue d'atténuer les effets négatifs de la guerre et



de la vie dans les camps de réfugiés sur les enfants dans les camps des réfugiés sahraouis et dans les territoires sahraouis libérés». Il a cité, à cet égard, la construction d'écoles, de garderies, de centres de prévention et d'hôpitaux, expliquant que l'enfant était la première victime des guerres, «des répercussions de telles situations ne se limitent pas au présent mais s'étendent aux générations futures», a-t-il dit. Le diplomate sahraoui a ajouté que les grandes souffrances étaient endurées en particulier dans les territoires occupés où «des enfants sont emprisonnés et torturés pour le simple fait d'avoir scandé des slogans appelant à la libération de leurs parents ou frères détenus dans les geôles marocaines». Abordant la souffrance endurée par l'enfant sahraoui dans les territoires occupés, M. Taleb Omar a dénoncé la politique de déplacement pratiquée par le

Maroc à l'encontre des enfants éloignés et séparés de leurs familles, outre les pratiques consistant à monter les étudiants marocains contre les Sahraouis dans les écoles et les universités, et les prisonniers de droit commun contre les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines. M. Taleb Omar a également évoqué dans son intervention le fléau de la drogue, révélant, dans ce sens, que «le Maroc, connu pour être le premier producteur et exportateur de drogue notamment du cannabis, encourage la consommation de ces substances dans les territoires sahraouis et les distribue aux jeunes Sahraouis pour les pousser à l'exil, dans une tentative de modifier la composition démographique de la région». L'ambassadeur sahraoui a abordé une autre pratique exercée par les autorités marocaines consistant à «enfermer les élèves sahraouis dans

les établissements scolaires, devenus des centres pour les éléments de la Sûreté marocaine, et ce, après que les élèves sahraouis aient organisé des manifestations lors desquelles ils ont scandé des slogans et soulevé le drapeau du Front Polisario». Il a évoqué l'enlèvement, la torture et la détention de plusieurs élèves, soulignant que les éléments de la police marocaine squattaient l'intérieur des établissements de l'éducation et parfois des classes pour procéder à la fouille des élèves sahraouis, ce qui a contraint plusieurs d'entre eux à arrêter leurs études et à immigrer clandestinement. L'ancienne secrétaire générale (SG) de l'Union des femmes sahraouies, Fatma Al-Mehdi, figurant parmi les membres de la délégation sahraouie présente, avait prononcé une allocution, en sa qualité de «maman», et passé en revue «la situation critique des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés, notamment les droits de l'enfant». Elle a salué la position de l'Algérie en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, mettant en avant les mouvements de solidarité à travers le monde, notamment en Europe, en faveur du peuple sahraoui et de ses enfants. M<sup>me</sup> Fatma Al-Mehdi a exprimé sa solidarité avec tous les enfants souffrant de violence et d'extrémisme, précisant que la souffrance de l'enfant sahraoui «est multidimensionnelle». A cette occasion, une fille sahraouie «a adressé un message à tous les enfants du monde et aux organisations de défense des droits de l'enfant à se tenir aux côtés des enfants sahraouis jusqu'à l'obtention de l'indépendance nationale». Pour rappel, l'UA a institué le 16 juin journée de l'enfant africain, coïncidant avec le souvenir douloureux du massacre d'enfants et d'élèves sud-africains de «Soweto», qui ont manifesté pour réclamer leurs droits. Des manifestations réprimées par l'Apartheid le 16 juin 1976 qui ont fait des milliers de morts et de blessés parmi ces enfants. F. M./APS

Libye

## Les ministres des AE de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte réaffirment leur appui

Les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte, respectivement Sabri Boukadoum, Khemaies Jhinaoui et Sameh Boukhrî, ont fait part à Tunis, lors de la réunion ministérielle tripartite sur la Libye, de leurs profondes «inquiétude» et «préoccupation» concernant la situation dans ce pays. Les ministres qui se sont également entretenus des efforts communs et complémentaires à entreprendre dans le cadre de l'initiative tripartite, ont affirmé «leur engagement à œuvrer ensemble pour rapprocher les points de vue des parties libyennes et les convaincre de décréter un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel», avant de lancer un appel aux parties pour qu'elles épargnent au peuple libyen frère davantage de souffrances et à faire prévaloir l'intérêt suprême de la Libye. Les ministres des Affaires étrangères ont exhorté, dans le même cadre, les parties libyennes à faire preuve de la souplesse nécessaire, à cesser l'escalade et à retourner au processus politique dans le cadre d'un dialogue interlibyen inclusif. Affirmant qu'aucune solution militaire ne peut être envisagée pour la crise libyenne, les ministres ont mis l'accent sur

l'impérative préservation du processus politique et de la nécessité de l'appuyer comme seule voie à même de régler la crise dans ce pays sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU), à travers sa mission en Libye, et ce, conformément aux dispositions de l'accord politique et en application de l'ensemble des éléments du Plan onusien adopté le 10 octobre 2017 par le Conseil de sécurité. Ils ont réitéré leur rejet total de toute ingérence étrangère dans les affaires internes de la Libye, étant un élément qui exacerbe la situation dans ce pays. Les trois ministres ont fait part de leur condamnation de la poursuite du flux d'armes vers la Libye, par des parties dans la région et autres, ce qui est en contradiction totale avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et un facteur d'aggravation du conflit et des souffrances du peuple libyen. Les chefs de la diplomatie de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte ont appelé, à ce titre, le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités vis-à-vis des violations des décisions d'interdiction d'exportation des armes vers la Libye. Ils ont insisté sur l'impératif de poursuivre la coopération

et la coopération entre les trois pays dans le cadre de la lutte antiterroriste et de l'assèchement de ses sources ainsi que leur appui à tous les efforts nationaux libyens pour lutter contre ce fléau. A cet effet, ils ont exprimé leur profonde préoccupation quant à l'afflux des combattants terroristes en Libye et à l'exploitation par certains éléments et entités inscrites sur les listes des sanctions onusiennes de la conjoncture actuelle pour déstabiliser et menacer la sécurité en Libye et dans les pays voisins. Réitérant leur attachement à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, les trois ministres ont souligné la nécessité d'unifier toutes les institutions nationales libyennes et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la représentation de toutes les composantes du peuple libyen. Les ministres ont renouvelé leur détermination à poursuivre la coopération et à optimiser la coordination politique et sécuritaire pour aider les frères libyens à aboutir, dans les plus brefs délais, à une solution à même de mettre fin à la crise et de redonner espoir au peuple libyen.

Amel O./R. M.





Iran

# Guerre des mots avec les États-Unis après des attaques dans le Golfe

■ L'Iran et les États-Unis sont engagés dans une guerre des mots hier après des attaques contre deux pétroliers dans la région du Golfe, où les fortes tensions entre les deux pays ennemis font craindre un embrasement.

Rosa C.

Les cours du pétrole ont continué de grimper en Asie au lendemain des attaques jeudi qui ont provoqué des incendies à bord de deux tankers en mer d'Oman, près du détroit d'Ormuz, un passage maritime stratégique à l'échelle mondiale, près d'un mois après des attaques contre quatre navires dont trois pétroliers au large des Emirats arabes unis. Les États-Unis ont directement accusé l'Iran d'être à l'origine des attaques qui n'ont pas été revendiquées et dont l'origine n'a pas été déterminée. Le Commandement central américain a publié une vidéo de ce qu'il présente comme l'accostage d'un des tankers par une vedette rapide des Gardiens de la Révolution, l'armée idéologique du régime iranien, qui retire une mine non explosée de la coque du pétrolier. «L'Iran est responsable des attaques en mer d'Oman», a affirmé le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo jeudi, en dénonçant «une escalade des tensions inacceptable de la part de l'Iran». En retour, le chef de la diplomatie iranienne Mohammad Javad

Zarif a accusé sur Twitter les États-Unis «de sabotage diplomatique et de maquillage de son #Terroirisme Economique contre l'Iran», et son ministère a jugé «sans fondement» les accusations d'une implication iranienne dans les attaques. En visite au Kirghizstan, le président iranien Hassan Rohani a lui accusé les États-Unis «de représenter une grave menace à la stabilité dans la région et dans le monde, en violant toutes les règles internationales». En réaction à la vidéo du Centcom, Press TV, la chaîne d'information en anglais de la télévision d'État iranienne, a écrit sur Twitter que les Gardiens de la Révolution étaient «la force la plus proche du lieu de l'incident» et que «l'Iran a été le premier à se rendre sur place pour sauver les équipages». La région subit une escalade des tensions entre l'Iran et l'administration de Donald Trump qui a claqué la porte il y a près d'un an de l'accord international sur le nucléaire iranien et rétabli les sanctions économiques et diplomatiques contre Téhéran. Début mai, Les États-Unis ont envoyé des renforts militaires au Moyen-Orient, accusant l'Iran de préparer des attaques «imminentes» contre

des intérêts américains. Les autorités maritimes norvégiennes ont fait état de trois explosions à bord du «Front Altair», propriété de la compagnie Frontline, cotée à la Bourse Oslo, et qui transportait du naphtha. L'incendie provoqué par les explosions a été éteint, a indiqué Frontline hier en soulignant que les 23 membres d'équipage secourus par l'Iran étaient en route pour le port iranien de Bandar Abbas avant leur rapatriement. La télévision d'État iranienne a publié des images de l'équipage du «Front Altair», affirmant que tous ses membres étaient «en parfaite santé». Sur les images, un des officiers du Front Altair, qui se présente comme Russe, déclare que «tout va bien» et remercie l'Iran pour son «hospitalité». Le second navire, le Kokuka Courageous, un méthanier, a essuyé des tirs et sa cargaison est intacte, selon son opérateur japonais, Kokuka Sangyo. Le navire et les 21 membres d'équipage secourus par l'US Navy, sont en route pour le port de Khor Fakkan aux Emirats. Selon le patron de la société propriétaire du tanker, l'équipage a signalé avoir vu un «objet volant» viser l'embarcation. «Puis il y a eu une explosion». Les attaques répétées



contre les tankers et les installations pétrolières dans le Golfe risquent de perturber l'approvisionnement du marché mondial et de provoquer un conflit armé impliquant l'Iran, estiment des analystes. La Chine a appelé «au dialogue» au lendemain d'une réunion en urgence à huis clos du Conseil de sécurité de l'ONU et d'une déclaration du chef de l'ONU Antonio Guterres avertissant que le monde ne pouvait pas se permettre un conflit majeur dans le Golfe. Il y a juste un mois, les États-Unis avaient accusé l'Iran d'être «très vraisemblablement» derrière les sabotages le 12 mai de quatre pétroliers au large des Emirats arabes unis, ce que Téhéran avait aussi nié. Hier, les Emirats, pays allié de l'Arabie saoudite, ont dénoncé une «dangereuse escalade». Allié des États-Unis et principal

rival de l'Iran dans la région, le royaume saoudien a été de nouveau la cible d'une attaque de drones menée par les rebelles au Yémen voisin, soutenus politiquement par Téhéran. Cinq drones ont été interceptés au cours d'une nouvelle attaque contre l'aéroport d'Abha (sud-ouest). Après les attaques contre des pétroliers, les prix du pétrole ont continué à grimper face à la menace d'un conflit ouvert autour du détroit d'Ormuz, par lequel transitent quelque 15 millions de barils par jour de brut. Vers 04h45 GMT, le baril de «light sweet crude» (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en juillet, gagnait 21 cents à 52,49 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour août, progressait de 44 cents à 61,75 dollars. R. C.



## Impuissance

Orgueil

Par Fouzia Mahmoudi

Lors de sa campagne présidentielle, Donald Trump, que tous voyaient alors perdant, faisait doucement sourire lorsqu'il assurait qu'une fois à la Maison-Blanche il serait l'artisan de la paix au Proche-Orient et d'une solution mettant un terme au conflit presque centenaire israélo-palestinien. Toutefois, après sa victoire surprise, toutes ses décisions concernant cette partie agitée du monde n'ont fait qu'exacerber les tensions et causer de nombreux troubles. Sa décision notamment de reconnaître Jérusalem, contre l'avis même de l'ONU, comme capitale officielle de l'État d'Israël a à elle seule causé des dizaines de heurts, des blessés et même des morts, côté palestinien, comme d'habitude. Or, le Conseil des ministres israélien va se réunir demain sur le plateau du Golan pour voter l'appellation d'une colonie du nom du président américain Donald Trump, a annoncé cette semaine le bureau du Premier ministre. Donald Trump avait reconnu le 25 mars la souveraineté d'Israël sur la partie du Golan que l'État hébreu avait prise à la Syrie pendant la guerre des Six Jours de 1967, puis annexée en 1981. L'ONU n'a jamais reconnu cette annexion et considère qu'Israël occupe cette partie du plateau du Golan. «Le Premier ministre Benjamin Netanyahu fera voter par le gouvernement la création d'une localité nouvelle sur le Golan au nom du président Trump», a indiqué le bureau du Premier ministre israélien dans un communiqué. «Le Conseil des ministres se réunira sur le plateau du Golan ce dimanche pour remercier le président Trump d'avoir reconnu la souveraineté israélienne sur le Golan», selon ce communiqué. Benjamin Netanyahu avait annoncé en avril qu'une colonie israélienne sur le Golan occupé allait porter le nom de Donald Trump. Les médias israéliens affirmaient que cette nouvelle localité serait nommée «Ramat Trump» (Hauteurs Trump) et construite dans la partie nord du territoire. Environ 18 000 Syriens appartenant à la communauté druze, dont la plupart refusent la citoyenneté israélienne, vivent toujours dans le Golan occupé, où se sont installés quelque 20 000 colons israéliens dans 33 colonies de peuplement. Ainsi, Trump voit son orgueil alimenté par les gestes de reconnaissance des dirigeants hébreux qui ne s'imaginaient certainement pas avoir un jour un défenseur si biaisé en leur faveur à la Maison-Blanche, capable par ailleurs de mettre en péril toute chance de paix prochaine au Proche-Orient, uniquement pour complaire à ses alliés israéliens. Il ne reste plus aux Palestiniens qu'à suivre avec attention les prochaines élections présidentielles américaines en espérant le départ de Trump et la mise en place d'une nouvelle stratégie qui devra d'abord veiller à guérir les blessures occasionnées au peuple palestinien par l'actuelle administration américaine.

F. M.

WikiLeaks

## La justice britannique fixe l'audience d'extradition de Julian Assange à février 2020

L'audience pour étudier la demande d'extradition du fondateur de WikiLeaks Julian Assange vers les États-Unis, qui l'accusent d'espionnage, aura lieu fin février, a décidé hier un juge du tribunal londonien de Westminster. «Une audience de cinq jours aura lieu en février, probablement à partir du 24 février», a précisé un porte-parole du parquet. Entre-temps, une audience aura lieu fin octobre pour décider notamment quel tribunal étudiera la demande américaine. Réfugié pendant près de sept ans à l'ambassade d'Equateur à Londres où il bénéficiait de l'asile politique, M. Assange en a été extrait le 11 avril par la police britannique avec l'aval de Quito. Il a été immédiatement placé en détention puis condamné à une peine de 50 semaines de prison le 1<sup>er</sup> mai pour violation des conditions de sa liberté provisoire. Hier, l'Australien de 47 ans a comparu par visioconférence depuis la prison de haute sécurité de Belmarsh, dans le sud-est de Londres, et dit craindre de passer le restant de ses jours en prison s'il est extradé vers les États-Unis. «175 ans de ma vie sont en jeu», a-t-il déclaré, en référence au cumul des peines encourues pour les différents chefs d'inculpation qui le visent, et dont il a dénoncé la nature en soulignant que WikiLeaks n'était «rien d'autre qu'un éditeur». Une

vingtaine de personnes ont manifesté devant le tribunal en brandissant une banderole «Libérez Julian Assange» et une pancarte «Ce ne sont pas des poursuites mais de la persécution». Washington accuse Julian Assange d'espionnage et a formellement requis mardi son extradition. Les États-Unis lui reprochent d'avoir mis en danger certaines de leurs sources lors de la publication en 2010 par WikiLeaks de 250 000 câbles diplomatiques et d'environ 500 000 documents confidentiels portant sur les activités de l'armée américaine en Irak et en Afghanistan. Ils l'accusent également d'avoir «comploté» avec l'ex-analyste militaire Chelsea Manning, à l'origine de cette fuite sans précédent. Julian Assange est soupçonné d'avoir «aidé» et «incité» le soldat Manning «à obtenir des informations confidentielles en sachant qu'elles pouvaient être utilisées au détriment des États-Unis et à l'avantage d'une nation étrangère», a indiqué fin mai le ministère américain de la Justice, en révélant dix-sept nouveaux chefs d'inculpation. La lecture «de l'acte d'accusation est très révélatrice de la nature de toute cette affaire», a estimé mardi le rédacteur en chef de WikiLeaks, Kristinn Hrafnsson, soulignant que la législation anti-espionnage invoquée par la justice américaine était un «cadre juridique

archaïque» qui «n'a jamais été utilisé contre un éditeur et un journaliste auparavant». Pour lui, cette affaire constitue un «moment décisif pour la préservation du journalisme. Pour la liberté de la presse». L'avocat Christophe Marchand, membre de l'équipe juridique de Julian Assange, craint que si celui-ci «pose le pied sur le territoire américain, il ne quitte jamais le pays. Il restera en prison toute sa vie parce que c'est une question de vengeance» pour les États-Unis. Amnesty International plaide également pour que les autorités britanniques n'accèdent pas à la demande d'extradition américaine car Julian Assange «court un risque réel et grave d'atteintes à ses droits s'il y est envoyé». «Le Royaume-Uni doit respecter son engagement de ne pas l'envoyer dans des endroits où il pourrait être soumis à la torture, à des mauvais traitements ou à la peine de mort», a déclaré Massimo Moratti, directeur adjoint d'Amnesty International pour l'Europe, cité dans un communiqué de l'ONG. C'est officiellement pour éviter l'extradition aux États-Unis que l'Australien s'était réfugié en 2012 à l'ambassade d'Equateur à Londres, se soustrayant ainsi à une demande d'arrestation de la justice suédoise qui le recherchait pour viol et agression sexuelle présumés de deux Suédoises en août 2010.

Blida

# Ouverture «prochaine» de la première maison de l'artiste



■ S'agissant du théâtre de «Mohamed-Touri», fermé depuis plusieurs années, le wali a considéré qu'«il est inadmissible que l'opération de restauration de cette salle soit lancée depuis plus de deux ans et n'avance pas».

Par Adéla S.

La maison de l'artiste de la wilaya de Blida verra le jour le 4 juillet prochain après de nombreux appels des artistes de la

région pour se doter d'une telle structure, a indiqué mercredi le wali de la wilaya.

A ce propos, Youcef Chorfa a déclaré à l'APS que «l'équipement de cette structure culturelle, sise en plein centre-ville, est en cours de parachèvement et sera inaugurée le 4 juillet prochain en présence des artistes de la wilaya», considérant qu'elle sera «un réel pôle culturel et un carrefour des artistes».

Le wali de Blida a qualifié, dans ce sens, les appels des artistes de la région à ce que les autorités leur consacrent un lieu de rencontre, de «raisonnables» et «légitimes».

S'agissant du théâtre de «Mohamed-Touri», fermé depuis plusieurs années, le wali a considéré qu'«il est inadmissible que l'opération de restauration de cette salle soit lancée depuis plus de deux ans et n'avance pas», soulignant la possibilité de débloquer une enveloppe financière supplémentaire pour la livraison du projet dans les plus brefs délais, et ce, en vue d'abriter à nouveau les œuvres théâtrales des artistes de la région, à l'instar des autres wilayas du pays.

A. S./APS

## Conférence

### La traduction d'ouvrages arabes a permis l'introduction de termes scientifiques dans les langues latines

La traduction d'ouvrages de l'arabe vers le latin durant la présence arabe en Andalousie a permis l'introduction de nombreux termes techniques et scientifiques dans les langues espagnole, française et italienne, a indiqué l'universitaire espagnol Luis Fernando Bernabé Pons lors d'une conférence qu'il a animée mercredi à Oran.

«La traduction de l'arabe vers le latin a eu un impact sur la langue espagnole et a permis le transfert de la science ainsi que l'entrée de nombreux termes scientifiques, médicaux et techniques arabes dans les langues espagnole, française et italienne», a souligné le conférencier de l'université d'Alicante (Espagne) dans sa conférence intitulée «Impact de la langue arabe sur la langue espagnole parlée», animée au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Es Sénia (Oran). M. Bernabé

a cité, à titre d'exemple, un ouvrage médical de Lopez Via Lagos, paru en 1489, adopté des livres d'Ibn Sina où il a traduit tous les termes de l'arabe vers l'espagnol.

«L'arabe, qui est une langue de science, avait suscité l'engouement des Espagnols pour l'apprendre, influencés en cela par la culture arabe, ce qui explique la forte influence de cette culture sur la littérature espagnole au Moyen âge», a-t-il dit, affirmant que «l'influence de la culture arabe s'est étendue même aux régions où les Arabes avaient peu séjourné tels les localités frontalières au Portugal», a-t-il affirmé.

Cet universitaire d'études arabo-musulmanes à l'université d'Alicante a aussi fait savoir que la langue arabe «était depuis le 7<sup>e</sup> siècle une langue de prestige dans la péninsule ibérique, où la langue castillane devenue un mélange d'arabe et d'espagnol s'écrivait

en caractères arabes». Il a ajouté que plus de 4 000 mots arabes utilisés en espagnol ont été recensés dans divers domaines dont, notamment des expressions religieuses telles que «Ala Allah» et «Machae Allah». Luis Fernando Bernabé Pons a également fait observer que la langue espagnole s'est développée au Moyen âge d'une manière différente aux langues européennes de par l'influence de la langue arabe.

«Les Espagnols commençaient après la chute de Grenade, surtout au 16<sup>e</sup> siècle de se démarquer de l'impact de la langue arabe avec comme leitmotiv que c'est la langue de la religion musulmane ou de l'ennemi», a rappelé le conférencier, signalant toutefois que l'utilisation de la langue arabe a perduré grâce aux mauresques qui résidaient notamment à Cordoue et Valence.

Racim C.

## Cinéma

### Gatherine Deneuve présidera le festival de Deauville à la rentrée

Gatherine Deneuve présidera le 45<sup>e</sup> festival du cinéma américain de Deauville prévu du 6 au 15 septembre «Ce que nous aimons chez elle par-dessus tout, c'est sa liberté farouche, ses prises de risque». Tout ce qu'il faut pour que les organisateurs du 45<sup>e</sup> festival du cinéma américain de Deauville, prévu du 6 au 15 septembre, fassent appel à Gatherine Deneuve pour en présider le jury.

L'actrice française est depuis le 24 avril à l'affiche de «L'Adieu à la nuit», d'André Téchiné, où elle joue le rôle d'une grand-mère dont le petit-fils décide de partir en Syrie.

#### Catherine Deneuve, le cinéma incarné

«Prix d'interprétation des trois plus grands festivals de cinéma internationaux (Cannes, Venise, Berlin), Catherine Deneuve est aujourd'hui, de par le monde, le cinéma incarné», ajoutent les organisateurs.

«Son talent l'a conduite sur la route des plus grands réalisateurs, de Jacques

Demy, en passant par François Truffaut, Luis Buñuel, Roman Polanski, Robert Aldrich, Marco Ferreri, Tony Scott, Manoel de Oliveira, Philippe Garrel, Raoul Ruiz, André Téchiné, Arnaud Desplechin, Emmanuelle Bercot ou encore Lars von Trier», rappellent-ils. En 2018, le jury du festival alors présidé par Sandrine Kiberlain avait récompensé «Thunder Road», un premier film, pamphlet tragicomique contre la «virilité à la John Wayne» réalisé et joué par Jim Cummings, 31 ans.

#### Lyon : Le prochain prix Lumière sera décerné à Francis Ford Coppola

Les organisateurs du Festival Lumière 2019 ont dévoilé ce mardi matin le nom du prochain prix Lumière, décerné l'an passé à Jane Fonda

C'est encore un «géant du cinéma» qui sera présent à Lyon à l'automne prochain pour recevoir la désormais célèbre distinction. Thierry Fremaux a annoncé ce mardi que le onzième prix Lumière sera décerné à Francis Ford Coppola. Le réali-

sateur, producteur et scénariste américain succéda à Jane Fonda récompensée en 2018 lors du festival de cinéma qui se déroulera à Lyon du 12 au 20 octobre.

Il s'inscrit dans la lignée des noms très prestigieux déjà récompensés depuis 2009 à Lyon par ce prix imaginé «sur le modèle du prix Nobel de littérature pour le cinéma», à l'instar de Clint Eastwood (2009), Quentin Tarantino (2013), Pedro Almodovar (2014), Catherine Deneuve (2016), Wong Kar-wai (2017)...

#### Une nocturne pour se replonger dans «Le Parrain»

Lors de la présentation des grandes lignes de la future édition, le directeur de l'institut Lumière Thierry Fremaux a salué un réalisateur «unique», dont plusieurs films sont considérés comme «les meilleurs films de l'histoire dans les sondages des spectateurs». Celui qui a obtenu toutes les plus hautes distinctions comme des chutes mémorables sera présent à Lyon pour récupérer son prix à l'occasion du festival, qui fêtera son dixième anniversaire. Le 19 octobre, un hom-

mage sous forme de marathon cinématographique nocturne sera proposé aux festivaliers avec la diffusion de 20h30 à l'aube de la trilogie du réalisateur américain, «Le Parrain».

Parmi les temps forts annoncés ce mardi, le réalisateur coréen Bong Joon-Ho sera à Lyon pour présenter son dernier film «Parasite», récompensé de la Palme d'or à Cannes. Le réalisateur britannique Ken Loach, lui-même récompensé du prix Lumière en 2012, assurera une master class et viendra présenter en avant-première son nouveau film «Sorry We Missed You». Un hommage sera également rendu à l'acteur français Daniel Auteuil, à l'occasion de la sortie (en novembre) du film de Nicolas Bedos, «La Belle Époque», dans lequel il tient le rôle-titre.

Vieux films restaurés, master class, rétrospectives marqueront une fois encore cette édition, à laquelle bien d'autres artistes français et internationaux devraient participer. En 2018, 185 000 festivaliers ont assisté à 424 séances de cinéma dans 60 lieux de la Métropole lyonnaise selon l'institut Lumière.

R. C.



Chérif Mellal  
«Je ne suis pas du genre à faire machine arrière»

LE PRÉSIDENT de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a réitéré jeudi ses suspicions quant à l'issue du match CS Constantine-USM Alger (1-3), décisif pour l'octroi du titre de champion d'Algérie, estimant que son résultat était «douteux».

«Le résultat du match est douteux. Je l'ai toujours dit et je l'ai répété aujourd'hui devant la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) qui m'a convoqué», a déclaré Mellal à la presse à sa sortie d'audience, à Alger.

«Je suis venu pour défendre mon club et mes précédentes déclarations que j'ai maintenues. Je ne suis pas du genre à faire machine arrière. Tout est clair. Nous avons des preuves et des enregistrements qu'on a déposés devant la commission de discipline», a-t-il ajouté.

Invité par les journalistes à leur faire entendre ces enregistrements, le patron des "Canaris" leur a demandé de patienter jusqu'au procès. «Vous les entendrez devant la justice», a-t-il simplement lâché à leur adresse.

Tout a commencé à l'issue du match JS Kabylie-CABB Arréridj (2-0), disputé le 26 mai et comptant pour la 30<sup>e</sup> et

dernière journée de Ligue 1 de football. Le président kabyle avait jeté un pavé dans la mare en accusant le directeur général du CSC, Tarek Arama, de vouloir exiger la somme de 2,5 milliards de centimes pour battre l'USMA et offrir le titre à la JSK, chose que le dirigeant constantinois a niée en bloc. La JSK comptait sur une défaite ou un match nul de l'USMA à Constantine pour remporter le titre, revenu finalement aux Algérois, vainqueurs (3-1).

Quelques jours plus tard, Mellal a diffusé un enregistrement téléphonique avec Arama dans lequel ce dernier a accusé l'USMA de tentative de corruption, tout en incitant Mellal à verser aux joueurs constantinois une prime exceptionnelle pour les motiver à battre le club algérois.

Dans un communiqué publié récemment, l'USMA a rejeté toute tentative d'arranger le match : «Monsieur Arama devra répondre à la justice de notre pays pour ces graves accusations. La direction de l'USMA compte faire valoir ses droits et poursuivre en justice toute partie qui a accusé le club sans apporter de preuves».

Equipe nationale  
**Delort appelé par Belmadi**

■ Alors qu'on s'attendait à ce que le joueur de l'USMA, Mohamed Benkhemassa, remplace le joueur écarté de Reims, Harris Belkbla, le coach national, Djamel Belmadi, a opté pour un attaquant, à savoir celui de Montpellier Andy Delort, selon la Fédération algérienne de football (FAF) qui rapportait jeudi l'information sur sa page officielle Facebook.



Par Imad M.

des Verts. Mais le malheur des uns faisant le bonheur des autres, l'ancien Caennais a profité de l'exclusion de Harris Belkbla pour récupérer une place dans le groupe des Verts et accrocher le wagon pour l'Egypte.

**Des débuts avancés pour le Montpelliérain**

Jusqu'au mois d'avril dernier, Delort n'avait jamais dévoilé ses attaches et ses racines avec l'Algérie et personne ne doutait qu'il avait des liens avec ce pays. De l'autre côté de la Méditerranée, beaucoup de supporters ont même douté de l'honnêteté de son choix et de sa volonté de représenter le pays de sa maman, qualifiant son choix d'opportuniste afin de pouvoir embrasser une carrière internationale maintenant que les portes des Bleus lui sont définitivement fermées. Des remarques et des critiques que le natif de Sète a parfaitement ignorées.

Lors d'une émission sur RMC au début du mois de mai, Delort avait exprimé sa détermination et son désir de porter le maillot vert, assurant que même s'il n'est pas convoqué pour la CAN, il sera content de jouer pour cette sélection. Le destin a fait donc que ses débuts internationaux ont été avancés. Pour rappel, l'Algérie évolue dans le groupe D de la CAN en compagnie du Kenya, de la Tanzanie et du Sénégal. Elle débute son tournoi le 22 juin prochain face aux Harambee Stars. D'ici là, elle disputera un dernier match amical contre le Mali. Mardi, Mahrez et consorts avaient été accrochés par le Burundi dans la capitale qatarie (1-1).

I. M.

Coupe d'Algérie de basket-ball (finale)  
**Le GSP décroche son 9<sup>e</sup> trophée consécutif**

LE GS Pétroliers a remporté la Coupe d'Algérie de basket-ball (messieurs), en battant l'USM Blida (90-59), mi-temps (43-26), en finale de l'édition «2018-2019» disputée jeudi à Staouéli (Alger). Les quarts-temps ont été comme suit : 31-14, 12-12, 20-15 et 27-18. Il s'agit du 20<sup>e</sup> trophée du GSP et le neuvième de rang, qui s'adjuge également le doublé coupe-championnat pour la sixième saison consécutive. Cette 50<sup>e</sup> finale de la Coupe d'Algérie avait été, rappelle-t-on, arrêtée le 2 juin dernier à la Coupole (Alger) après six minutes de jeu, alors que

l'USMB menait par (15-11), suite à une violente bagarre dans les tribunes entre les supporters des deux équipes. Après l'intervention tardive du service d'ordre, les arbitres ont décidé de mettre un terme à la rencontre pour des raisons sécuritaires. C'est la deuxième fois en l'espace d'un mois qu'un match de basket-ball n'est pas allé à son terme à cause de violences dans les tribunes. La demi-finale du Championnat d'Algérie, Nationale 1 messieurs, entre le WO Boufarik et le NB Staouéli avait été arrêtée pour les mêmes raisons.

«Le sélectionneur national Djamel Belmadi a choisi l'attaquant Andy Delort pour remplacer son coéquipier Harris Belkbla écarté du groupe. L'attaquant international est attendu jeudi à Doha pour prendre part au stage des Verts. Il effectuera sa première séance d'entraînement avec l'équipe vendredi», a écrit la FAF.

Andy Delort, qui a des racines algériennes par sa mère, a obtenu sa naturalisation récemment. Avec le maillot numéro 15, il devrait prendre part à la rencontre amicale des Verts contre le Mali prévue demain à huis clos

à Doha. Agé de 27 ans, Delort s'est engagé mercredi pour quatre ans avec Montpellier où il vient d'accomplir sa meilleure saison à titre de prêt en provenance de Toulouse. En 36 rencontres de Ligue 1, l'avant-centre a inscrit 14 buts et réussi sept passes décisives.

L'avant-centre de Montpellier avait été naturalisé le mois dernier, mais ses efforts pour changer de nationalité sportive n'avaient dans un premier temps pas porté leurs fruits puisque Belmadi ne l'avait pas retenu dans sa liste finale même si des vidéos postées sur les réseaux sociaux le montraient en train de s'entraîner comme un forcené pour pouvoir être avec le groupe

Top 30 des meilleurs joueurs africains de l'histoire  
**Belloumi, Makhloufi, Dahleb et Madjer y figurent**

Quatre anciens internationaux algériens figurent dans le classement des 30 meilleurs joueurs africains de l'histoire, établi par le magazine «France Football» et dont la première place est revenue à l'actuel président libérien, Georges Weah, le seul et unique Ballon d'Or France Football africain de l'histoire. Les quatre joueurs algériens classés sont Lakhdar Belloumi (22<sup>e</sup>), Rachid Makhloufi (15<sup>e</sup>), Mustapha Dahleb (8<sup>e</sup>) et Rabah Madjer (6<sup>e</sup>). Lakhdar Belloumi, fabuleux meneur de jeu de la sélection entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990, a été un des grands artisans de la grande réussite de l'Algérie lors des différentes campagnes de Coupe d'Afrique des nations de l'époque. La sélection avait en

effet atteint la première finale de son histoire en 1980 (défaite face au Nigeria 3-0), puis trois demi-finales en 1982, 1984 et 1988. Il a également obtenu le Ballon d'Or africain en 1981.

Makhloufi est le deuxième Algérien à apparaître dans le Top 30. Un visage historique des débuts de l'Algérie. Légende de l'AS Saint-Etienne où il y a, en tout, passé neuf saisons, Makhloufi a été de la première équipe de l'histoire de son pays, faisant partie par exemple de l'équipe du FLN pendant la guerre de Libération nationale. Après sa carrière de joueur, il a également dirigé la sélection nationale dans les années 1970 avec, à la clé, une médaille d'or aux Jeux méditerranéens 1975 à domicile. L'ancienne star du Paris SG, Mustapha Dahleb, occupe la 8<sup>e</sup>

place avec le Malien Seydou Keita. Pas vraiment en réussite au niveau des résultats avec la sélection algérienne, malgré une quatrième place à la CAN en 1982 et une participation au Mondial de la même année en Espagne, Dahleb a notamment émerveillé le Parc des Princes de sa classe après avoir découvert l'Hexagone sous les couleurs de Sedan.

Rabah Madjer est sixième du Top 30 de «France Football». Ballon d'Or africain en 1987, Madjer a été de la campagne de la seule victoire algérienne dans l'histoire de la CAN, en 1990. En France, les supporters du Racing club de Paris se souviennent de son passage au milieu des années 1980. Il a inventé un geste (une talonnade) qui porte encore son nom 32 ans après.

Palmarès de la Coupe d'Algérie de basket-ball (messieurs), après le sacre du GS Pétroliers qui a battu l'USM Blida (90-59) :

- |                       |                       |
|-----------------------|-----------------------|
| 1969 : ASM Oran       | 1970 : Darak Watani   |
| 1971 : ASPPT Oran     | 1972 : Darak Watani   |
| 1973 : Darak Watani   | 1974 : DNC Alger      |
| 1975 : ASCFA          | 1976 : Darak Watani   |
| 1977 : NA Hussein-Dey | 1978 : non joué       |
| 1979 : Darak Watani   | 1980 : Darak Watani   |
| 1981 : Darak Watani   | 1982 : NA Hussein-Dey |
| 1983 : MC Alger       | 1984 : NA Hussein-Dey |
| 1985 : MC Alger       | 1986 : MC Alger       |
| 1987 : WA Boufarik    | 1988 : IRB/ECTA Alger |
| 1989 : MC Alger       | 1990 : MC Oran        |
| 1991 : NA Hussein-Dey | 1992 : WA Boufarik    |
| 1993 : MC Alger       | 1994 : WA Boufarik    |
| 1995 : SR Annaba      | 1996 : WA Boufarik    |
| 1997 : SR Annaba      | 1998 : WA Boufarik    |
| 1999 : DRB Staouéli   | 2000 : DRB Staouéli   |
| 2001 : WA Boufarik    | 2002 : WA Boufarik    |
| 2003 : MC Alger       | 2004 : MC Alger       |
| 2005 : MC Alger       | 2006 : MC Alger       |
| 2007 : DRB Staouéli   | 2008 : MC Alger       |
| 2009 : GS Pétroliers  | 2010 : TBB Blida      |
| 2011 : GS Pétroliers  | 2012 : GS Pétroliers  |
| 2013 : GS Pétroliers  | 2014 : GS Pétroliers  |
| 2015 : GS Pétroliers  | 2016 : GS Pétroliers  |
| 2017 : GS Pétroliers  | 2018 : GS Pétroliers. |

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Pour un plan de prise en charge efficace

## Maladies rares : nécessaire implication de tous

Une implication de tous les acteurs du domaine de la santé pour l'élaboration d'un plan national pour le dépistage et la prise en charge des maladies rares est «plus que nécessaire», a souligné, hier à Oran, le Professeur au service des urgences pédiatriques du CHU Neffissa-Hamoud à Alger, Mohamed Tahar Hamlaoui.

S'exprimant à l'APS en marge des 6<sup>e</sup> Journées de néonatalogie organisées par la Société de pédiatrie de l'Ouest (SPO), le P Hamlaoui a estimé qu'«une implication de tous les acteurs de la santé, dont les sociétés savantes et les associations de malades, est plus que nécessaire pour élaborer un plan national pour le dépistage et la prise en charge des maladies rares».

«Une maladie rare ou orpheline est toute maladie dont la prévalence concerne moins d'une personne sur 2 000. Le nombre de maladies orphelines connues dans le monde est de 8 000 dont 1 000 d'entre elles sont répertoriées par la communauté scientifique. Et parmi ces 1 000, on en a à peine 300 qui ont un traitement connu. Ce sont des maladies génétiques difficiles à diagnostiquer», a fait savoir le spécialiste qui est également président de l'Association ADEM des maladies rares.

Pour lui, 80% de ces maladies rares sont d'origine génétique (gènes défectueux), la consanguinité est le facteur majeur responsable de ces pathologies.

C'est une maladie héréditaire, transmise génétiquement donc un enfant sur quatre est atteint, deux sont porteurs de la

maladie et un sera sain.

Un diagnostic précoce, à la naissance par exemple à travers un prélèvement sanguin, permet de connaître beaucoup de maladies et d'anomalies et d'administrer les traitements adaptés car un retard de diagnostic peut conduire à un handicap mental et/ou moteur majeur, a-t-il préconisé.

«Nous avons les outils nécessaires pour le traitement, et dépister le plus précocement possible serait très bénéfique pour mettre en route, à temps, le traitement adéquat», a poursuivi le spécialiste.

Il a aussi préconisé le dépistage ciblé destiné aux enfants issus de familles présentant un ou plusieurs enfants atteints de maladies rares. «Il ne faut pas penser seulement au traitement curatif, mais aussi aux actions préventives», souligne M. Hamlaoui.

Plus de 200 participants prennent part aux 6<sup>e</sup> Journées de néonatalogie, les 14 et 15 juin à Oran, une manifestation qui s'inscrit, selon ses organisateurs, dans le cadre de la formation continue des pédiatres sur toutes les nouveautés en matière de néonatalogie.

Les experts évoqueront, entre autres, les malaises du nouveau-né en maternité, les manifestations hépatiques des maladies métaboliques du nouveau-né et la maturation du système nerveux du nouveau-né.

Des ateliers sur la réanimation en salle de naissance, la place de l'hypothermie dans le traitement des asphyxies périnatales, les urgences néonatales sont également programmés lors de cette rencontre.

APS

## Football/Algérie/Clubs

### Ligue 2 de football/ MO Béjaïa : Akli Adrar nouveau président

AKLI ADRAR est devenu le nouveau président du Conseil d'administration de la SSPA/ MO Béjaïa, au terme de l'assemblée générale des actionnaires tenue jeudi, a appris l'APS auprès du club relégué en Ligue 2 de football.

Adrar, l'un des membres du Bureau exécutif de la Ligue de football professionnel (LFP), avait été chargé en avril dernier de la gestion des affaires courantes du MOB, en remplacement d'Amar Boudiab, démissionnaire, qui ne fait plus partie de la SSPA, au même titre notamment de l'ancien président Aboubakeur Ikhlef.

Le MOB a échoué à assurer son maintien en Ligue 1, une sai-

son seulement après son accession, terminant l'exercice 2018-2019 à la 14<sup>e</sup> position avec 33 points.

APS

## LE POUVOIR D'ACHAT DES ALGÉRIENS



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Bouira

### Un sexagénaire condamné à 20 ans de prison pour avoir tué son voisin

■ Un sexagénaire a été condamné à 20 ans de prison ferme et une amende de 180 millions de centimes pour avoir assassiné son voisin à l'aide d'un engin dans la commune d'Aghbalou (est de Bouira), a-t-on appris hier d'une source judiciaire.

Par Lyes T.

Le procès a eu lieu au tribunal pénal de Bouira, où a comparu le mis en cause, un homme âgé de 65 ans. Ce dernier a reconnu avoir tué son voisin, il y a quelques semaines au village Takerboust (Aghbalou), à l'aide d'un rétro-

chargeur, suite à un litige sur le passage de l'engin sur une piste.

Agé de 70 ans, la victime refusait que l'engin de son voisin (meurtrier) passe quotidiennement devant sa maison et sur une piste mitoyenne au domicile familial. Après un mois de conflit, le propriétaire de l'engin a commis l'irréparable en tuant

son voisin.

Il s'agit d'un acte prémédité, et le criminel a été condamné à 20 ans de prison ferme ainsi qu'à une amende de 180 millions de centimes comme indemnisation au profit des membres de la famille de la victime, selon les détails fournis par la même source judiciaire.

L. T./APS

## Alger, Batna et Tébessa

### 79 individus interpellés pour divers délits

Soixante-dix-neuf individus ont été interpellés pour divers délits par les forces de police dans les wilayas d'Alger, de Batna et de Tébessa, indique hier la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, notamment la détention et le trafic de stupé-

fians, «les forces de police des sûretés de wilaya d'Alger, de Batna et de Tébessa, ont mené des opérations de recherches à travers leurs secteurs de compétence, ce qui a permis l'interpellation de 79 individus suspects impliqués dans divers délits», précise la même source.

Au niveau d'Alger, et suite à

de récentes descentes dans plusieurs quartiers de la capitale, les éléments de police ont arrêté 77 individus impliqués dans divers délits et récupéré 1 306 comprimés psychotropes, une quantité de cannabis traité et des armes blanches.

A Batna, la police judiciaire a interpellé deux présumés auteurs impliqués dans une affaire liée au trafic de drogue et récupéré 710 grammes de cannabis traité, alors que celle de Tébessa a saisi une quantité de 1 078 unités de boisson alcoolisée destinées au marché informel.

Par ailleurs, les forces de police des frontières du port d'Alger ont interpellé trois présumés auteurs qui s'approprièrent à embarquer à destination de Marseille (France), en possession de 159 cartouches de cigarettes destinées à la contrebande, conclut la DGSN.

G. H.

K. H.

## Bordj Badji Mokhtar

### Huit orpailleurs interceptés

HUIT ORPAILLEURS ont été interceptés, 44 groupes électrogènes et 37 marteaux piqueurs ont été saisis par un détachement de l'Armée nationale populaire, jeudi à Bordj Badji Mokhtar, indique hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par ailleurs, «les gardes-côtes ont saisi, en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale à Tlemcen, 61 kilogrammes de kif traité, tandis qu'un détachement de l'ANP, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale ont inter-

cepté à Sétif, deux personnes et saisi 6 940 comprimés psychotropes», ajoute le communiqué du MDN.

Dans le même contexte, «les gardes-frontières ont saisi 5 354 litres de carburant à Souk Ahras, El-Tarf et Tébessa, tandis que d'autres détachements de l'ANP, en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale, ont appréhendé deux personnes et saisi un fusil de chasse, 205 cartouches et 1 068 comprimés psychotropes à El-Tarf et Khenchela».